

ART. 39. — L'éducation sera essentiellement religieuse et les maîtres auront à cœur de répondre par leur esprit vraiment sacerdotal, non moins que par leur science, à la confiance des familles. Ils s'appliqueront à maintenir parmi leurs élèves, par leur direction et par leurs exemples, une vie sérieusement chrétienne, fondée sur un grand esprit de foi, sur les pratiques les plus autorisées de la piété, et principalement sur la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

Pour assurer la durée du bienfait de l'éducation religieuse donnée à ces jeunes gens, ils s'appliqueront à les prémunir et à les fortifier contre les dangers qui les attendent dans le monde, à leur inspirer le respect de l'Eglise, l'esprit de paroisse, le zèle des œuvres sociales catholiques, le sentiment du devoir de l'exemple.

Aucun maître ne peut se dispenser de travailler ainsi à la formation religieuse et morale des élèves. Et il ne suffit pas d'attendre que ceux dont on a spécialement la charge viennent demander quelques conseils. Sans vouloir, par un zèle indiscret, se substituer ni au Supérieur, ni au confesseur, les professeurs prendront les initiatives discrètes qu'inspirent les circonstances.

Sûrs de répondre au désir des familles, les maîtres veilleront aussi à ce que les élèves prennent ou gardent toutes les habitudes d'une bonne éducation. Les maîtres ne négligeront pas de s'appliquer à cultiver les vocations ecclésiastiques parmi leurs élèves et appelleront quelquefois, avec prudence et discrétion, leur attention sur ce point, spécialement à l'époque des retraites.

ART. 40. — La plus grande liberté doit être laissée aux élèves pour le choix d'un confesseur. Les pénitents trouveront toujours un accueil bienveillant et facile ; ils ne seront jamais rebutés ni rudoyés. Les confesseurs s'appliqueront à gagner la confiance afin que l'aveu des fautes ne soit pas trop pénible, que les confidences soient sincères et que la réception de la Pénitence ne semble pas un fardeau dont les jeunes gens se hâteront de se décharger après la sortie